

Nantes, le 21 octobre 2020

## Session du Conseil régional du 16 octobre 2020

### La Région revalorise son soutien au fonctionnement des lycées agricoles publics

**Afin d'assurer les meilleures conditions d'accueil aux élèves des lycées agricoles, l'assemblée régionale a voté la revalorisation de l'enveloppe dédiée au fonctionnement de ces établissements. L'objectif est de proposer une couverture de charges mieux adaptée aux besoins réels, en tenant compte des spécificités de ces établissements. Grâce aux critères d'attribution réévalués, l'effort régional est ainsi porté au total à 3 163 040 € pour les 10 lycées ligériens publics relevant du Ministère de l'Agriculture en 2021.**

La dotation annuelle des crédits de fonctionnement (DACF) est constituée de deux enveloppes, l'une dédiée au fonctionnement pédagogique et l'autre au fonctionnement des locaux. Les modalités de calcul ont fait l'objet d'une réflexion concertée entre les services de la Région et les chefs d'établissement et gestionnaires des Lycées agricoles associant les services de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF). L'évolution des critères de calcul de la dotation annuelle des crédits de fonctionnement pour les lycées agricoles concerne :

- **Le fonctionnement scolaire** : chaque établissement perçoit une dotation forfaitaire unique de 50€ /élève allouée par lycée, complétée par un montant différencié selon la filière de formation de chaque jeune (enseignement général, tertiaire, services, production, travaux paysagers, viticulture, formation équine...) ;
- **Le fonctionnement des locaux**, qui couvre le coût de l'énergie et l'entretien-maintenance. Il s'agit de faire strictement concorder le périmètre de la DACF avec les dépenses correspondantes d'entretien des locaux, de dépenses d'énergies... en tenant compte des spécificités de chaque établissement (surface, état des bâtiments, effectifs...).

**CONTACT PRESSE - Sophie Ferger** : [sophie.ferger@paysdelaloire.fr](mailto:sophie.ferger@paysdelaloire.fr) - 02 28 20 65 30 - 07 72 21 16 97